

Transports et Infrastructure

Rapport annuel
2015–2016

Transports et Infrastructure
Rapport annuel 2015-2016

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1022-3 (copie-papier bilingue)
ISBN 978-1-4605-1024-7 (PDF: édition française)

ISSN 2368-3457 (copie-papier bilingue)
ISSN 2368-3473 (PDF: version française)

10885 | 2016.10 | imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la Lieutenante-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure, province du Nouveau-Brunswick, pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Fraser', written in a cursive style.

L'honorable Bill Fraser
Ministre

De la sous-ministre au ministre
L'honorable Bill Fraser
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Monsieur:

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kelly', written in a cursive style.

Kelly Cain
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	3
Priorités stratégiques	4
Faits saillants	5
Mesures du rendement.	6
Survol des opérations du Ministère	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	15
Information financière	18
Résumé des activités de recrutement.	20
Résumé des projets de loi et des activités législatives	21
Résumé des activités liées aux langues officielles	22
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	24
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	25

Message du ministre

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure s'engage à fournir une infrastructure de transport et de bâtiments sécuritaire et viable pour la population du Nouveau-Brunswick.

Comme l'indique le présent rapport annuel, le ministère des Transports et de l'Infrastructure procède à des investissements stratégiques dans l'infrastructure afin de préparer le terrain en vue d'une croissance économique et des investissements du secteur privé. En haussant de la sorte les investissements, il contribuera à stimuler notre économie, à créer de l'emploi et à permettre au Nouveau-Brunswick d'aller de l'avant. Notre gouvernement est conscient de l'importance d'un réseau de transport sûr et efficace afin de favoriser la qualité de vie, le commerce, les déplacements et l'activité économique dans notre province.

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, notre gouvernement est demeuré fidèle à son engagement d'accroître l'efficacité avec laquelle notre infrastructure est entretenue en recourant à des principes de gestion des actifs et en prenant des décisions stratégiques fondées sur des données probantes. Pour les temps à venir, nous continuerons de réaliser des investissements rationnels, stratégiques et transparents tout en apportant les améliorations nécessaires à notre infrastructure publique vieillissante.

Au cours du dernier exercice financier, notre gouvernement a procédé à la révision stratégique des programmes. Cet examen nous a fourni l'information dont nous avons besoin pour prendre des mesures au nom des contribuables du Nouveau-Brunswick en vue de réaliser des économies substantielles. Pour l'avenir, le Ministère se réorientera afin de mettre l'accent sur l'entretien estival, l'entretien hivernal et la supervision des projets. En nous concentrant sur ces priorités, nous ferons en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès à l'infrastructure publique fiable et sûre à laquelle ils sont en droit de s'attendre et qu'ils méritent, maintenant et dans l'avenir.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bill Fraser', with a long horizontal flourish extending to the right.

L'honorable Bill Fraser
Ministre des Transports et de l'Infrastructure

Message de la sous-ministre

Au cours de l'exercice financier 2015-2016, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a maintenu son point de mire, qui consiste à devenir une organisation axée sur le rendement.

Dans le cadre de la révision stratégique des programmes, le Ministère a repéré des économies de 10,5 millions de dollars à réaliser au moyen de diverses mesures, dont l'amélioration des processus d'externalisation, une externalisation sélective dans l'avenir, l'amélioration des processus et la rationalisation de l'utilisation des ressources internes.

Le Ministère a également amorcé un processus de remaniement qui a été soigneusement conçu pour lui permettre de se concentrer sur les trois domaines pivot que sont l'entretien estival, l'entretien hivernal et la supervision des projets.

À la suite du remaniement, le Ministère pourra, de par sa capacité accrue d'adaptation, améliorer la prestation des services et répondre aux besoins du public. Des coûts compétitifs pour le gouvernement et une croissance économique accrue dans le secteur privé se traduiront par des avantages à long terme pour tous les Néo-Brunswickois, y compris le gouvernement, le secteur privé et les travailleurs.

Outre les travaux de remaniement qu'il a entrepris, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a amélioré ses processus de transport de sel, qui ont engendré des économies de presque 100 000 \$, et a modernisé le processus de demande de permis spéciaux. Le Ministère a aussi réalisé un projet pilote dont le but était de réduire l'utilisation de sel de voirie et qui consistait à l'installation de lames mobiles sur nos chasse-neige, ce qui constitue une solution plus efficace pour enlever la neige et la glace sur les routes tout en économisant l'argent des contribuables.

Rien de tout cela n'aurait été possible si ce n'est du travail acharné effectué par les membres du personnel du Ministère qui ont mené l'analyse et qui ont amorcé le processus de changement et qui continuent de le tenir à bout de bras. J'ai le privilège de travailler aux côtés d'une équipe de professionnels dévoués qui n'ont cessé de vouloir offrir un service d'excellence à la population du Nouveau-Brunswick. Je remercie tous les membres du personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour leur capacité d'adaptation aux défis et aux possibilités auxquels notre ministère est confronté.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kelly Cain', with a long horizontal flourish extending to the right.

Kelly Cain
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le **gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB)** a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode ayant fait ses preuves pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie, au moyen du système de gestion officielle, fait fond sur la vision stratégique énoncée dans le document *Le Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision découle des quatre thèmes stratégiques suivants :

- **Plus d'emplois** – Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
- **Responsabilité fiscale** – Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
- **Le meilleur endroit pour élever une famille** – Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
- **Un gouvernement intelligent** – Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures en matière de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2015-2016, le ministère des Transports et de l'Infrastructure s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

Le Ministère a employé des outils de gestion des actifs éprouvés pour s'assurer que les projets réalisés pendant l'exercice financier 2015-2016 et figurant dans le budget d'immobilisations de 2016-2017 produiront un rendement maximal et que les biens actuellement en place seront entretenus de la façon la plus responsable sur le plan financier.

Le Ministère a réalisé une initiative de remaniement ministériel afin de réduire le chevauchement et le dédoublement des processus dans le cadre de la révision stratégique des programmes du gouvernement, le but étant de parvenir à des économies supplémentaires de 10,5 millions de dollars tout en maintenant les pratiques d'une organisation axée sur le rendement. Grâce entre autres aux pratiques de gestion officielle, le Ministère a réalisé des économies de plus de 60 millions de dollars depuis 2010-2011.

Le Ministère a signé un accord de contribution avec le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, ce qui lui permettra d'obtenir du financement fédéral du Nouveau Plan Chantiers Canada et ainsi partager les coûts des projets de transport stratégiques, dont celui du pont Centennial, de l'élargissement à quatre voies et de l'amélioration de la route 11 ainsi que d'autres projets dans l'avenir.

Le Ministère a continué d'améliorer la compétitivité économique et l'accès aux marchés en investissant dans des projets prioritaires relatifs à des infrastructures importantes, notamment :

- ♦ *3,9 millions de dollars pour l'amélioration de la structure du pont Centennial, à Miramichi;*
- ♦ *17,6 millions de dollars pour poursuivre la construction de la voie de contournement de la route 11 à Caraquet;*
- ♦ *12,8 millions de dollars pour la construction dans le cadre du projet d'élargissement à quatre voies de la nouvelle route 11 entre Shediac et Shediac River;*
- ♦ *5,6 millions de dollars pour la réfection de la route 17;*
- ♦ *7,7 millions de dollars pour poursuivre le remplacement du pont de la rivière Kouchibouguacis;*
- ♦ *4,1 millions de dollars pour l'amélioration du pont de la rivière Nashwaak, à Fredericton.*

Le Ministère a mis la dernière main à une entente avec Bell Mobilité inc. pour remplacer le système de radiocommunications mobiles désuet par un système interopérable plus fonctionnel qui répondra mieux aux besoins de plus de 3 400 utilisateurs de la bande radio dédiée à la sécurité publique dans la province.

Le Ministère a ajouté 16,2 millions de dollars au financement du Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités afin d'apporter des améliorations indispensables aux infrastructures dans les municipalités du Nouveau-Brunswick tout en stimulant l'activité économique et la création d'emplois à l'échelle de la province. Le gouvernement provincial agit comme partenaire stratégique des municipalités et leur offre une aide financière pour leurs projets prioritaires. En 2015-2016, ce sont 25,6 millions de dollars que le gouvernement a investis dans ce programme.

Le Ministère a géré la somme de 156,7 millions de dollars pour des projets d'infrastructure et de travaux publics dans la province, somme qui a entre autres servi à poursuivre les grands travaux d'agrandissement de l'Hôpital régional Chaleur et du Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont.

Le Ministère a reçu environ 100 millions de dollars par l'entremise de l'Initiative en matière d'infrastructure stratégique (IIS) de la province, l'argent devant servir à accroître les fonds de gestion des actifs en ce qui a trait aux routes, aux ponts, aux ponceaux et aux bâtiments. L'IIS a également permis d'augmenter le budget des programmes d'améliorations écoénergétiques et d'énergie renouvelable ainsi que d'autres projets d'infrastructure.

Mesures du rendement

Inspiré des quatre priorités stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick, un cadre de travail qui traduit la stratégie ministérielle en un ensemble d'objectifs et de mesures du rendement a été élaboré. Le Ministère peut ainsi mesurer ses progrès par rapport aux objectifs.

Sept mesures issues du tableau de bord équilibré du Ministère pour 2015-2016 sont mises en relief dans le présent rapport (voir le tableau ci-dessous).

Plus d'emplois	Mesures
Investir dans l'infrastructure stratégique.	Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes.
	Pourcentage de routes en mauvais état.
	Pourcentage des ponts considérés comme en mauvais état (IEP < 60).
Responsabilité fiscale	Mesures
Réduire les dépenses/augmenter les recettes.	Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles.
	Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.
Gouvernement Intelligent	Mesures
Favoriser une culture d'innovation et d'amélioration continue.	Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.	Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés au Ministère.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

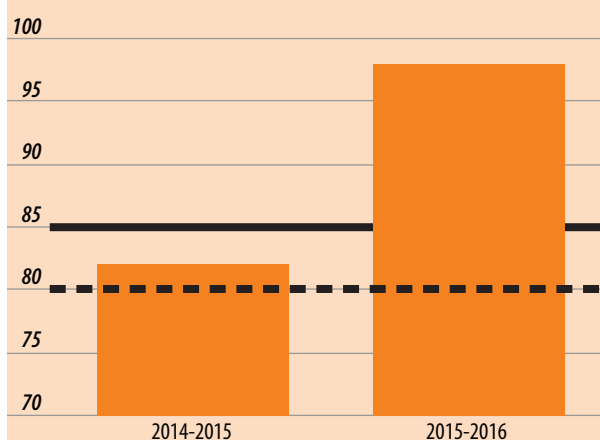
Investir dans l'infrastructure stratégique.

Mesure

Pourcentage de respect des objectifs de la gestion des actifs pour les dépenses en immobilisations visant les routes.

Description de la mesure

Cette mesure est importante, puisque des niveaux élevés de conformité au plan de gestion des actifs permettent de maintenir les dépenses de remise en état au niveau minimal pendant la durée de vie de l'actif.



Rendement général

Les dépenses en immobilisations visant les routes étaient conformes dans une proportion de 98 % au plan de gestion des actifs (soit 18 % de plus que la cible pour l'exercice complet).

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 85 %
- - - Cible : 80 %
Réal : 98 %

Raison d'être de cette mesure?

La gestion des actifs détermine le degré de détérioration de l'actif avec le temps et le bon moment pour intervenir (remise en état) afin d'éviter une reconstruction coûteuse. Lorsque les routes sont traitées au bon moment, les coûts de remise en état sont moindres et il est possible d'effectuer des travaux sur un plus grand nombre de routes tout en réalisant des niveaux de performance plus élevés (c.-à-d. bon, passable, mauvais)¹.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

La Gestion des actifs a affecté 130 millions de dollars à la remise en état de chaussées revêtues d'asphalte et d'un enduit superficiel. Conformément au plan de gestion des actifs, les travaux comprenaient des réparations mineures et majeures et des travaux de reconstruction, qui ont été exécutés à l'égard de diverses classes de route, dont des routes collectrices, locales et de grande communication.

Si on effectue des traitements de surface mineurs avant que des réparations plus coûteuses soient justifiées, les montants consacrés à la remise en état peuvent être affectés à d'autres infrastructures nécessitant des travaux. D'après le modèle de gestion des actifs du Ministère, il faudra consentir 130 millions de dollars par année sur 10 ans pour remettre les routes dans un état acceptable et éliminer la dette d'infrastructure pour les revêtements. À défaut de respecter les exigences de financement minimales, la dette d'infrastructure augmentera et la durée de vie des actifs sera réduite.

Des efforts constants sont déployés pour améliorer et développer le système de gestion des actifs du Ministère.

¹ Bon : L'actif montre un peu de détérioration mais fonctionne toujours à un très haut niveau de rendement. Certaines activités de préservation sont envisageables. Passable : L'actif s'est détérioré au point où la remise en état ou le remplacement seraient envisageables. Le rendement fonctionnel est encore acceptable. Mauvais : L'actif est détérioré au point où une remise en état majeure ou le remplacement est nécessaire. Le rendement fonctionnel est inférieur aux niveaux acceptables.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

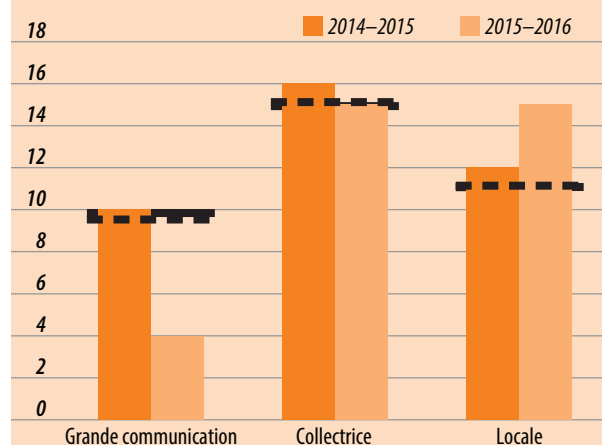
Investir dans l'infrastructure stratégique.

Mesure

Pourcentage de routes en mauvais état.

Description de la mesure

Le Ministère signale ainsi l'état des routes : bon, passable ou mauvais.



Rendement général

Pour les besoins du rapport, les résultats ont été ventilés afin de montrer le pourcentage des routes en mauvais état, selon chacun des types de route suivants.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

Route de grande communication :

— Référence : 9 %
- - - - - Cible : 9 %
Réal : 4 %

Route collectrice :

— Référence : 15 %
- - - - - Cible : 15 %
Réal : 15 %

Route locale :

— Référence : 11 %
- - - - - Cible : 11 %
Réal : 15 %

Raison d'être de cette mesure?

Le pourcentage de routes en mauvais état représente une bonne mesure de l'amélioration compte tenu des répercussions des routes dans un tel état sur les automobilistes.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Dans le budget des immobilisations de 2015-2016, 130 millions de dollars ont été affectés à la remise en état de chaussées revêtues d'asphalte et d'un enduit superficiel, ce qui correspond au montant annuel requis sur dix ans prescrit dans le modèle de gestion des actifs pour remettre les routes en bon état. Dans les budgets précédents, on affectait moins que les montants requis d'après la Gestion d'actifs pour financer entièrement la remise en état, mais le Ministère a tout de même atteint deux des trois cibles indiquées.

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

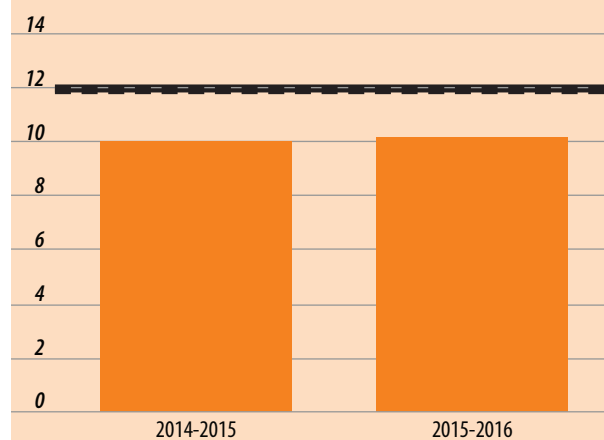
Investir dans l'infrastructure stratégique.

Mesure

Pourcentage des ponts considérés comme étant en mauvais état (IEP < 60).

Description de la mesure

L'indice de l'état des ponts (IEP) est une évaluation de l'état d'un pont fondé sur l'état de tous les éléments de la structure. Il ne sert pas à évaluer la sécurité d'un pont.



Rendement général

Le Ministère a dépassé le niveau ciblé en 2015-2016.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 12 %
- - - - - Cible : 12 %
Réal : 10,2 %

Raison d'être de cette mesure?

Cette mesure donne de l'information sur l'état des ponts provinciaux et sur l'efficacité des programmes de remplacement et de remise en état des ponts.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Avant la fin de l'exercice, le Ministère a été en mesure d'exécuter des travaux sur 29 des 293 ponts signalés dans le rapport du vérificateur général de 2013 comme étant « en mauvais état » selon l'indice de l'état des ponts.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

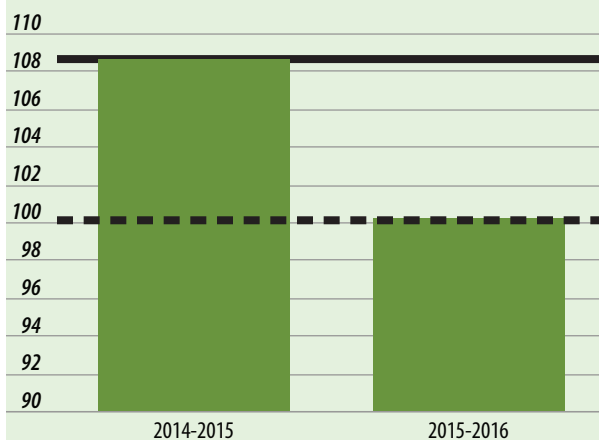
Réduire les dépenses/augmenter les recettes.

Mesure

Ratio des dépenses budgétées (ordinaires²) et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Cette mesure vise à maîtriser et à gérer les dépenses pour respecter le budget de l'exercice financier du Ministère.



Rendement général

Le ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées du Ministère était de 100,26 %.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 108,6 %
- - - - - Cible : 100 %
Réal : 100,26 %

Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer ses dépenses globales afin de respecter son budget. Le Ministère doit veiller à gérer ses dépenses en conformité avec le budget et être prêt à prendre des mesures correctrices si les dépenses projetées dépassent le budget durant l'année.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

De nombreux projets ont contribué à réduire les dépenses ministérielles, entre autres le fait de se lancer dans une initiative d'amélioration des processus au sein du Ministère ainsi que de maintenir les pratiques d'une organisation axée sur le rendement. Cependant, les dépenses élevées liées au programme d'entretien hivernal ont neutralisé les économies d'efficacité. C'est le cas notamment des dépenses suivantes :

- À la suite d'une initiative d'amélioration des processus, un ajustement ponctuel de l'inventaire de sel a été effectué, ce qui a engendré une charge supplémentaire au budget ministériel pour la gestion du sel.
- L'utilisation du sel de voirie a été plus élevée que prévu en raison de cycles de gel et de dégel.
- Les coûts de location d'équipement ont dépassé les projections, le parc de véhicules étant vieillissant.

2 Les dépenses du Ministère sont divisées en deux catégories : les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. La mesure du tableau de bord équilibré présentée dans ce rapport porte sur les efforts d'amélioration stratégique liés aux dépenses ordinaires budgétées, lesquelles ont trait aux coûts de fonctionnement associés aux programmes gouvernementaux.

Responsabilité fiscale

Objectif de la mesure

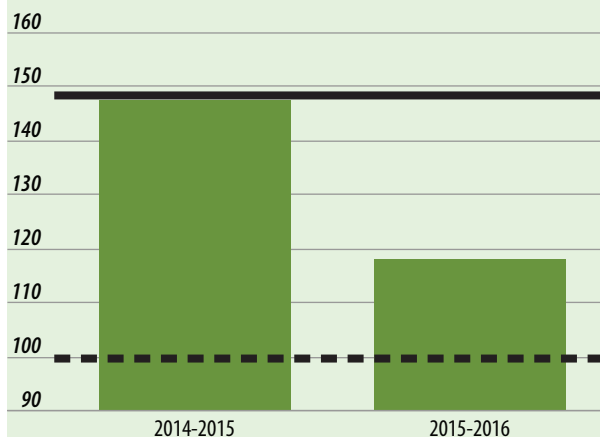
Réduire les dépenses/augmenter les recettes.

Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.

Description de la mesure

La mesure compare les recettes réelles avec les recettes budgétées, afin que le Ministère puisse accorder la priorité à l'optimisation des recettes.



Rendement général

Le ratio des recettes réelles et des recettes budgétées du Ministère était de 118 %.

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 147,6 %
- - - - - Cible : 100 %
Réal : 118 %

Raison d'être de cette mesure?

Les recettes sont très importantes pour la situation financière du GNB. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB. Cette mesure aide le Ministère à rester à l'affût des possibilités de production de recettes.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les recettes réelles ont dépassé le budget cible du Ministère, et ce, principalement en raison du recouvrement des dépenses d'entretien estival et hivernal auprès des administrations locales pour les routes qui leur ont été transférées dans le cadre du processus d'annexion et en raison de recouvrements non récurrents tels que l'entente de partage des coûts avec le Québec pour l'entretien d'un passage supérieur situé à la frontière.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

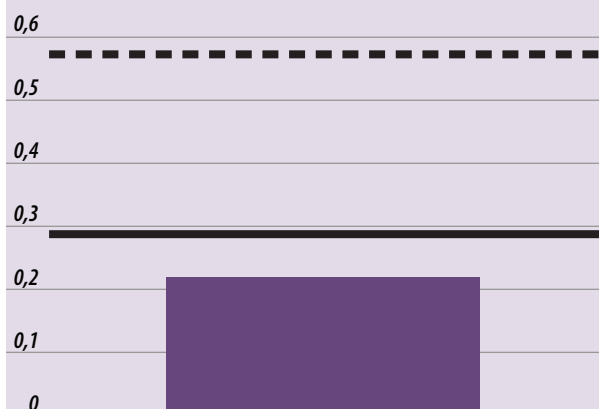
Favoriser une culture d'innovation et d'amélioration continue.

Mesure (Nouveau pour 2015-2016)

Taux d'amélioration au moyen de l'amélioration continue.

Description de la mesure

Cette mesure cible les économies de coûts directes et indirectes par rapport au budget ordinaire du Ministère produites par les activités Lean Six Sigma³.



Rendement général

Le taux d'amélioration du Ministère au moyen des efforts d'amélioration continue était de 0,23 %.

Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 0,29 %
- - - Cible : 0,56 %
■ Réel : 0,23 %

Raison d'être de cette mesure?

La fonction publique du Nouveau-Brunswick a adopté le système de gestion officielle du gouvernement provincial dans le but de réduire les coûts et d'améliorer la qualité et la durabilité des programmes et des services. Un aspect important de cette évolution consiste à instaurer une culture de l'amélioration continue, ce qui signifie que, d'un projet à l'autre, le gouvernement provincial peut accomplir plus avec moins.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Des décisions ont été prises à la suite de la révision stratégique des programmes au gouvernement et, par conséquent, le nombre de projets d'amélioration continue a été inférieur en 2015-2016 pour permettre de centrer les efforts sur l'initiative de restructuration du Ministère. Voici quelques exemples d'économies ciblées réalisées grâce aux projets d'amélioration continue :

- Rationaliser le processus relatif aux comptes créditeurs entre le Ministère et l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick pour ce qui est du nombre de factures refusées et des paiements en double.
- Fusionner des groupes de travail pour former une seule unité solidaire afin de simplifier les processus, de gagner en efficacité et de mieux tirer parti des possibilités de production de recettes.
- Simplifier les processus de transport de sel de sorte qu'il soit possible de se réapprovisionner en sel de voirie lorsque c'est nécessaire.
- Simplifier le processus de délivrance des permis spéciaux pour respecter les délais de traitement, accroître les recettes annuelles et voir à disposer de ressources en personnel suffisantes.

³ L'amélioration continue au sein du GNB s'effectue au moyen du processus reconnu et éprouvé appelé « Lean Six Sigma ». Cette méthode met l'accent sur la détermination des besoins des clients, sur l'élimination du gaspillage et sur l'amélioration de la qualité tout en réduisant les coûts. Elle fait également participer les employés à l'amélioration de leur travail, ce qui permet de compter sur leur appui et de créer un environnement de travail à haut rendement.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

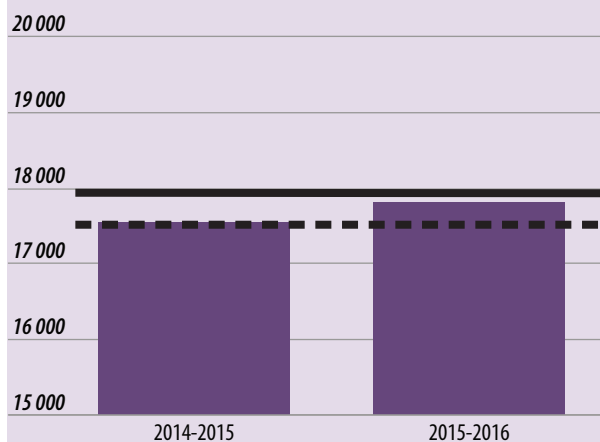
Accroître la participation, l'engagement et la productivité des employés.

Mesure

Nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés au Ministère.

Description de la mesure

Cette mesure indique le nombre total des jours de maladie payés utilisés au Ministère.



Rendement général

Les employés du Ministère ont utilisé, au total, 17 807 jours de congé de maladie payés en 2015–2016, ce qui est légèrement plus élevé que le nombre de jours ciblé.

Dans ce cas, un résultat réel inférieur (ou équivalent) à l'objectif pour l'exercice complet est souhaité.

— Référence : 17 988
- - - - - Cible : 17 478
Réal : 17 807

Raison d'être de cette mesure?

Le Ministère favorise et appuie un environnement de travail sain et sécuritaire. Lorsque les employés doivent utiliser un congé de maladie, il importe qu'ils reviennent au travail dès qu'ils sont en bonne santé et aptes à travailler, pour des raisons opérationnelles et budgétaires, ainsi que pour le bien-être de l'employé et le maintien d'un moral positif dans le milieu de travail.

Les absences attribuables à un congé de maladie sont particulièrement coûteuses dans un ministère opérationnel. Dans la plupart des cas, les employés absents doivent être remplacés puisqu'ils offrent des services de première ligne à la population. Ces absences exercent une pression additionnelle sur la masse salariale; elles doivent donc être gérées de façon proactive à l'échelle du Ministère.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a continué de se concentrer sur la mise en œuvre du programme de soutien de l'assiduité au travail du GNB, grâce au rôle de premier plan joué par la Direction des ressources humaines. Il a entre autres pris les mesures suivantes :

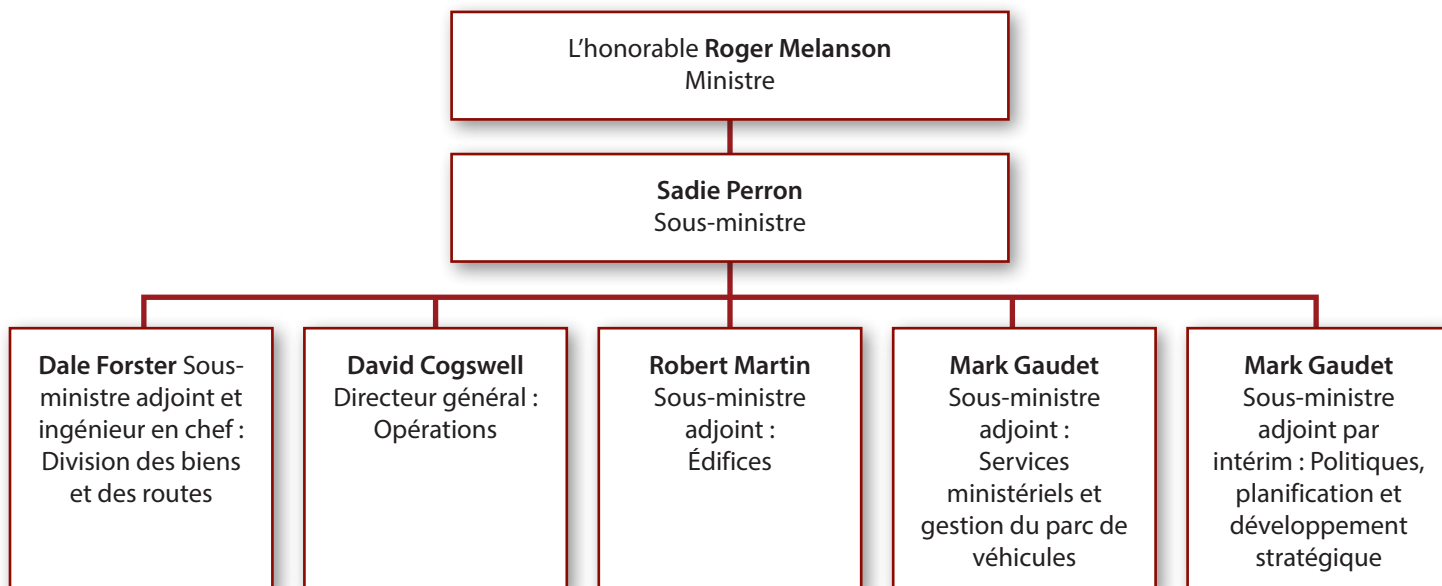
- Publié un nouveau guide des ressources pour aider et appuyer les conseillers en ressources humaines et le personnel de gestion en vue d'accélérer le retour graduel au travail des employés en congé de maladie ou en absence de longue durée en raison d'une blessure d'origine professionnelle, mais aussi en vue de faciliter le processus d'adaptation et de promouvoir la santé organisationnelle.
- Offert des séances de formation/d'information obligatoires sur le soutien à l'assiduité pour tous les employés, le taux total d'achèvement étant de 83 %.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure planifie, conçoit, gère et entretient un vaste réseau qui comprend près de 19 000 kilomètres de routes reliées par plus de 3 226 ponts et 9 services de traversiers. Il se charge également des 370 bâtiments appartenant au gouvernement provincial et des 145 locaux loués par

celui-ci, en plus de l'acquisition et de la cession de biens. La sûreté, la sécurité et la protection de l'environnement sont les principes fondamentaux qui guident tous les employés du Ministère dans l'exécution de leurs activités quotidiennes.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Division des biens et des routes

La Division des biens et des routes offre divers services professionnels ayant trait à tous les aspects de la conception, de la construction et de l'entretien des ponts et des routes ainsi que des services d'acquisition et d'aliénation de biens pour les routes et les bâtiments.

La Division comprend les directions suivantes : la Direction du tracé des routes, la Direction de la construction, la Direction de l'ingénierie et des services techniques et la Direction des services immobiliers.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Division a ouvert la voie de déviation de la route 17 entre Saint-Quentin et Saint-Léonard, qui est le fruit d'un projet de quatre ans visant à améliorer le raccordement entre ces deux localités.
- ♦ Au moyen des principes de gestion des actifs, la Division a remis en état plus de 600 kilomètres de routes dans le cadre du programme de pose d'un enduit superficiel et plus de 445 kilomètres de routes dans le cadre du programme d'asphaltage.
- ♦ La Division est demeurée fidèle à son engagement quant à la construction et au tracé des routes d'une manière respectueuse pour l'environnement, en ce sens où elle a travaillé de concert avec Canards Illimités Canada pour réaliser des projets de compensation des terres humides afin de compenser les effets des travaux de construction et d'entretien sur les terres humides existantes, ce qui a engendré la création de 35,5 hectares de terres humides.
- ♦ La Division s'est départie de 37 biens-fonds excédentaires, pour un revenu total d'environ 418 000 \$, conjugué à l'élimination des coûts récurrents en capital et en entretien des biens-fonds en question.
- ♦ La Division a accompli 99,4 % des inspections de pont prévues (1 340 ponts sur 1 348). L'écart est attribuable aux travaux de construction et de réparation effectués sur la structure au moment de l'inspection, ainsi qu'aux ouvrages qui n'appartiennent plus au Ministère ou qui ne sont pas ouverts à la circulation.

- ♦ La Division a mis en chantier des projets d'immobilisations majeurs relatifs aux ponts, y compris le remplacement du pont n° 1 de la rivière Benjamin ainsi que des travaux de remise en état du pont n° 1 de la rivière Renous, sur le pont n° 1 de la rivière Miramichi (phase 2) et sur le pont n° 4 de la rivière Miramichi Sud-Ouest.

Division des opérations

La Division des opérations assure la gestion et la prestation des programmes, dont l'entretien des routes en été et en hiver, les techniques de la circulation, les opérations de la circulation, la signalisation commerciale et la gestion du réseau routier. Elle veille aussi sur trois partenariats public-privé (PPP) et sur le service de traversier des îles Fundy. De plus, elle exploite le système de radiocommunications mobiles du Nouveau-Brunswick. Les programmes de construction et d'entretien des ponts et des routes, l'exploitation du réseau de traversiers fluviaux ainsi que les services de réparation pour le parc de véhicules du gouvernement sont assurés par les districts régionaux.

La Division est composée de six districts, de la Direction de l'entretien et de la circulation et du Groupe des projets.

FAITS SAILLANTS

- ♦ Dans le but de respecter un engagement du gouvernement, le Ministère a adopté une démarche plus stratégique quant à la planification de la réparation des nids-de-poule en estimant le nombre de ces nids-de-poule pouvant être réparés en fonction de la quantité d'asphalte et en établissant l'ordre de priorité en fonction de la gravité de chacun (sécurité), du débit de circulation et de la catégorie de route. Plus de 420 000 nids-de-poule ont été réparés dans le cadre du programme d'entretien estival.
- ♦ La Division a procédé au marquage de 7 100 kilomètres de routes dans le cadre du programme de marquage et a réalisé des économies au moyen d'un appel d'offres conjoint avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et diverses municipalités pour des fournitures.
- ♦ La Division a donné suite aux recommandations issues de l'examen par un tiers des opérations du programme de traversiers côtiers et, par conséquent, la fiabilité des services s'est améliorée.

- ♦ *La Division a remis en état trois traversiers fluviaux, soit le Peninsula Princess, le Henry Nase et le Woolastook, afin de respecter les obligations du Ministère aux termes de la Loi sur la marine marchande du Canada.*
- ♦ *La Division a donné suite à un engagement du gouvernement en augmentant l'investissement dans le programme de gestion de la végétation pour le porter à 4,1 millions de dollars et a débroussaillé 2 300 kilomètres de routes afin d'améliorer la visibilité et la sécurité.*
- ♦ *La Division a mis au point une stratégie de fermeture des routes pour la route 2 entre Sackville et la frontière de la Nouvelle-Écosse qui permettra de mieux coordonner et gérer les fermetures de routes causées par les conditions hivernales.*
- ♦ *Pour contribuer à atténuer les changements climatiques et appuyer le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans l'atteinte de ses objectifs à cet égard, le Division a investi 2,5 millions de dollars dans l'éclairage écoénergétique dans les écoles, 3,4 millions de dollars dans des installations de chauffage à la biomasse et 7,3 millions de dollars dans la modernisation des systèmes énergétiques des bâtiments provinciaux. Les contrats pour ces initiatives ont été accordés principalement à des fournisseurs locaux et ont ainsi favorisé le développement économique.*
- ♦ *La Division a donné suite aux efforts de rationalisation des locaux à bureaux du gouvernement en se défaisant d'immeubles et de locaux loués sous-utilisés et en réinstallant le personnel à des endroits plus économiques.*

Division des édifices

La **Division des édifices** est responsable de la conception, de la construction et de l'entretien des bâtiments du gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que des locaux qu'il loue.

Elle est constituée de la Direction de l'élaboration de projets spéciaux, de la Direction de la conception et de la construction, et de la Direction de la gestion des installations.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division a géré 615 projets d'amélioration des immobilisations, soit 264 pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 97 pour le ministère des Transports et de l'Infrastructure, 8 pour le ministère de la Santé et 246 pour d'autres ministères provinciaux.*
- ♦ *La Division a construit trois dômes d'entreposage du sel ou du sable et a conçu cinq dômes futurs.*
- ♦ *La Division a entrepris la conception d'un nouveau centre de santé communautaire à Fredericton, qui augmentera l'accessibilité des soins de santé dans la région de la capitale.*
- ♦ *La Division a poursuivi les travaux de construction de quatre nouvelles écoles ainsi que les travaux de réfection majeurs dans quatre autres écoles.*
- ♦ *La Division a poursuivi la conception de quatre nouvelles écoles et la planification de grands travaux de réfection dans trois autres écoles.*
- ♦ *La Division a poursuivi la construction de 10 foyers de soins pour le ministère du Développement social dans le cadre du programme de renouvellement des immobilisations des foyers de soins de 300 millions de dollars.*

Division des services ministériels et de la gestion du parc de véhicules

La **Division des services ministériels et de la gestion du parc de véhicules** joue un rôle de premier plan dans la gestion efficace et le soutien des services financiers, administratifs, de ressources humaines et de TI, la gestion du rendement et l'amélioration des processus. En outre, elle offre des services de gestion de parc de véhicules au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Voici les groupes qui relèvent de la Division : la Direction des services des finances et de l'administration, la Direction des ressources humaines, la Direction de la gestion de l'information et de la technologie, l'Agence de gestion des véhicules (AGV⁴) et la Direction de l'amélioration continue.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division a continué de conformer ses activités au système de gestion officielle du gouvernement du Nouveau-Brunswick et a mené l'initiative de restructuration du Ministère, ce qui a donné lieu à un exercice de cartographie de la chaîne de valeur de l'organisation⁵ et à plusieurs ateliers avec des membres de la direction et des cadres supérieurs. Par suite de ces efforts, un plan de mise en œuvre ciblé comportant plusieurs sous-projets qui devraient générer 10,5 millions de dollars d'économies au cours des deux prochains exercices financiers a été établi.*

4 L'Agence de gestion des véhicules (AGV) est un organisme de service spécial qui relève du ministère des Transports et de l'Infrastructure. On peut trouver davantage de renseignements sur les activités de l'AGV dans son rapport annuel en ligne : <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/mti/publications.html> .

5 Approche systématique pour comprendre et améliorer les organisations complexes en dressant l'ordre de priorité des possibilités d'éliminer le gaspillage et d'accroître l'utilité tout en intégrant les changements nécessaires en ce qui concerne la gestion, l'organisation et la culture.

- ♦ *La Division a déployé le système de gestion du rendement amélioré mis au point par le ministère des Ressources humaines. Les gestionnaires du Ministère ont reçu une formation sur le modèle et les outils de la nouvelle entente de rendement permettant de faciliter la planification, l'évaluation et la reconnaissance du personnel.*
- ♦ *La Division a évalué l'infrastructure réseau du Ministère et établi un plan de modernisation sur trois ans concernant le câblage et l'équipement dans plus de 120 établissements à l'échelle de la province. L'année 1 du plan a été mise en œuvre avec succès.*
- ♦ *La Division a poursuivi l'amélioration du système de délivrance des permis du Ministère en instaurant un processus d'autodélivrance pour un sous-ensemble des permis spéciaux de déplacement auxquels l'industrie du camionnage a accès.*
- ♦ *L'AGV a publié une nouvelle demande de propositions (DP) pour des services de vente aux enchères en 2015-2016. De nouvelles stratégies ont été recommandées afin d'augmenter les recettes, notamment la soumission en ligne, l'utilisation des installations des fournisseurs et la possibilité de tenir des ventes aux enchères plus souvent.*
- ♦ *L'AGV a continué de travailler avec les ministères clients afin de continuer à installer des dispositifs de suivi (GPS) du parc de chasse-neige et des autobus scolaires et a poursuivi l'installation de dispositifs de suivi dans d'autres véhicules légers afin de surveiller la marche au ralenti, la vitesse, les accélérations rapides et les décélérations agressives.*

Division des politiques, de la planification et du développement stratégique

La Division des politiques, de la planification et du développement stratégique élabore des politiques et met en œuvre des initiatives et des partenariats stratégiques qui appuient le mandat du Ministère.

La Division comprend les directions suivantes : la Direction des politiques, la Direction de la planification et du développement stratégique et la Direction des politiques internes et des affaires législatives.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division a effectué des recherches et élaboré des possibilités d'action à l'appui des éléments présentés par le Ministère pour la révision stratégique des programmes.*
- ♦ *La Division a traité 60 mémoires au Conseil exécutif (MCE) à des fins d'orientation ou de décisions relativement à des ententes, à des politiques et à des opérations financières et elle a traité 46 demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*
- ♦ *Dans le cadre du forum des ministres de l'Atlantique et du forum des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des transports et de l'infrastructure, la Division est parvenue à apporter des changements stratégiques aux programmes d'infrastructure fédéraux qui aideront à simplifier le processus de demande de financement fédéral dans l'avenir pour des projets dans le cadre du Nouveau Plan Chantiers Canada.*
- ♦ *La Division a achevé ses modifications à la directive administrative sur les biens-fonds excédentaires, qui contribueront à accroître l'efficacité administrative, et elle a amorcé des travaux de modification de la Loi sur les contrats de construction de la Couronne et de la Loi sur la voirie afin de les rendre mieux adaptables aux diverses situations.*
- ♦ *Au cours d'une série de sommets prévue par le secrétariat du Conseil de l'emploi et Opportunités Nouveau-Brunswick, la Division a coordonné un sommet sur les possibilités de transport lors duquel se sont réunis 60 intervenants de l'industrie des transports pour discuter des moyens d'optimiser l'infrastructure des transports de la province en vue de promouvoir la croissance économique.*
- ♦ *La Division a publié quatre numéros de Connexions MTI, le bulletin d'information du Ministère, pour tenir au courant les employés des faits saillants et des réalisations accomplies au Ministère.*

Information financière

Dépenses par programme (en milliers de dollars)

Programme ordinaire	2015-2016 Budget principal	Transferts de crédits	2015-2016 Budget	2015-2016 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Administration	14 526,0	110,3	14 636,3	13 886,2	(750,1)
Politiques, planification et développement stratégique	1 903,0	16,5	1 919,5	1 895,6	(23,9)
Entretien	56 845,0	1 685,4	58 530,4	58 198,2	(332,2)
Entretien pendant l'hiver	69 079,0	799,5	69 878,5	73 948,9	4 070,5
Construction des ponts et des routes	1 715,0	130,3	1 845,3	1 560,9	(284,4)
Groupe des bâtiments	123 847,0	123,2	123 970,2	122 650,8	(1 319,4)
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	29 027,0	0,0	29 027,0	28 454,5	(572,5)
Total - Compte brut ordinaire	296 942,0	2 865,2	299 807,2	300 595,1	788,0

Les dépenses ont été supérieures au budget en raison principalement de la rigueur de l'hiver.

Programme capital	2015-2016 Budget principal	2015-2016 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Ponts permanents	78 702,0	64 002,8	(14 699,2)
Routes permanentes	214 386,0	227 095,2	12 709,2
Programme d'amélioration des routes provinciales	25 000,0	25 632,2	632,2
Programme fédéral-provincial à frais partagés	52 000,0	40 314,6	(11 685,4)
Travaux publics et infrastructure	164 841,0	157 595,8	(7 245,2)
Agence de gestion des véhicules	14 000,0	14 143,4	143,4
Total	548 929,0	528 783,8	(20 145,2)

Les dépenses ont été moins élevées que prévu en raison principalement de changements au calendrier.

Compte à but spécial	2015-2016 Budget principal	2015-2016 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Résidence du lieutenant-gouverneur	50,0	-	(50,0)
Fonds pour l'aménagement des terres	1 700,0	1 670,0	(30,0)
Total	1 750,0	1 670,0	(80,0)

Agence de gestion des véhicules	2015-2016 Budget principal	2015-2016 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Recettes			
Rétrofacturation	87 470,0	77 521,6	(9 948,4)
Recettes provenant de la vente de véhicules et de matériel	700,0	622,9	(77,1)
Recettes globales	88 170,0	78 144,5	(10 025,5)
Dépenses			
Dépenses globales	75 026,0	71 724,2	(3 301,8)
Dépenses du compte de capital	14 000,0	14 143,4	143,4
Dépenses globales	89 026,0	85 867,6	(3 158,4)

Recettes et recouvrements (en milliers de dollars)

Recettes au compte ordinaire	2015-2016 Budget principal	2015-2016 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Produits de placements	885,0	912,4	27,4
Licences et permis	1 520,0	1 675,7	155,7
Vente de biens et services	5 233,0	5 985,9	752,9
Amendes et intérêts de pénalité	35,0	41,3	6,3
Recettes diverses	82,0	550,2	468,2
Subventions conditionnelles - Canada	26,0	31,5	5,5
Total – Recettes au compte ordinaire	7 781,0	9 197,0	1 416,0

Recouvrement au compte de capital	2015-2016 Budget principal	2015-2016 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Autres recouvrements	2 600,0	6 397,1	3 797,1
Recouvrements au compte de capital - Canada	19 013,0	18 429,8	(583,2)
Total – Recouvrements au compte de capital	21 613,0	24 826,9	3 213,9

Fonds pour l'aménagement des terres	2015-2016 Budget principal	2015-2016 Montants réels	Écarts plus/ (moins)
Recettes de provenance interne	46,0	260,9	214,9
Recouvrement au compte de capital – provenance interne	575,0	202,7	(372,3)
Total – Fonds pour l'aménagement des terres	621,0	463,6	(157,4)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2015-2016 du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Sommaire du personnel de types permanent et temporaire, à partir du 31 décembre		
Type	2015	2014
Permanent	1 560	1 590
Temporaire	229	169
Total	1 789	1 759

Le ministère a annoncé 116 concours, soit 66 concours publics et 50 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	3
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie i, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	11
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, la sous-ministre du ministère des Transports et de l'Infrastructure a reçu une plainte alléguant le favoritisme et une de plainte qui a été déposée avec l'Ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No. du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
17	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> ⁶ http://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1152&legi=58&num=0&page	15 juin 2015	La modification concernait la fréquence à laquelle les dispositifs de mesure de masse des véhicules doivent être étalonnés, qui est passée de 60 à 120 jours.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
<i>Règlement sur la location de machines – Loi sur les contrats de construction de la Couronne</i> ⁷	15 avril 2015	Par ce changement, on a mis à jour les tarifs exigibles pour certaines machines de construction pour les projets de construction de la Couronne.
<i>Règlement sur le mesurage de la masse des véhicules utilitaires – Loi sur les véhicules à moteur</i>	31 juillet 2015	La modification concernait la fréquence à laquelle les dispositifs de mesure de masse des véhicules doivent être étalonnés, qui est passée de 60 à 120 jours.
<i>Règlement sur les routes à accès limité dans le comté de Kings – Loi sur la voirie</i>	4 mars 2016	Changements d'ordre administratif.

Les lois et règlements dont l'administration relève du ministère des Transports et de l'Infrastructure se trouvent à l'adresse suivante :
<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=3>

6 La *Loi sur les véhicules à moteur* relève de la compétence des ministres de la Sécurité publique et de la Santé; des modifications ont toutefois été proposées par le ministère des Transports et de l'Infrastructure.

7 La *Loi sur les contrats de construction de la Couronne* relève de la compétence du ministre des Finances; des modifications ont toutefois été proposées par le ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le nouveau plan d'action sur les langues officielles du Ministère a été élaboré en 2015 et continuera d'être révisé régulièrement, au besoin. Ce plan comprend des activités stratégiques pour chacun des quatre secteurs principaux d'activités indiqués dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* publié par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Dans l'ensemble, les objectifs du plan d'action pour 2015-2016 ont été atteints. Les activités ministérielles associées aux quatre grands axes sont présentées ci-dessous.

Axe 1

Langue de service

- On a réalisé un examen approfondi des profils linguistiques et mis en place un mécanisme de suivi pour le renouvellement des certificats de langue seconde en vue de garantir l'accès à des services de qualité, en anglais et en français, dans toute la province.
- Le Ministère a mis la dernière main à l'ébauche de politique d'affichage du GNB pour l'ensemble des bâtiments et des infrastructures du gouvernement (en propriété ou loués). La politique sera mise en œuvre à l'exercice 2016-2017.
- Les renseignements sur la langue officielle de service sont transmis régulièrement au personnel et sont accessibles au besoin. Le site intranet du Ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées pour ceux qui souhaiteraient obtenir un soutien supplémentaire.

Axe 2

Langue de travail

- Dans leur nouvelle version, le processus et le formulaire d'évaluation du rendement du Ministère mettent en évidence le droit de l'employé d'avoir une évaluation du rendement dans la langue de son choix.
- On tient les petites et les grandes réunions de façon à encourager l'utilisation des deux langues officielles. Il existe maintenant un nouvel outil de travail pour les employés, soit *Animer efficacement des réunions bilingues*, qui est accessible sur le site intranet du Ministère.
- Les employés du Ministère peuvent rédiger des documents dans la langue officielle de leur choix.
- Le site intranet du Ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées afin d'encourager l'utilisation des deux langues officielles.

Axe 3

Promotion des langues officielles

- Le Ministère a constitué un groupe de travail du plan d'action sur les langues officielles, qui se réunit tous les trimestres et voit à ce que les programmes et les politiques créés et instaurés tiennent compte des communautés de langues officielles de la province.
- Le Ministère s'assure que toute l'information reçue du Bureau du Conseil exécutif, comme le *Bulletin d'information sur les langues officielles*, ainsi que les modifications ou mises à jour des politiques sont communiquées aux employés dans les deux langues officielles.

Axe 4

Connaissance de la Loi sur les langues officielles et autres obligations

- Les politiques sur les langues officielles sont des composantes clés de l'orientation des employés. Le Ministère met des renseignements et des ressources à la disposition des employés et des gestionnaires.
- On a créé des outils de suivi pour voir à ce que tous les nouveaux employés connaissent et comprennent à fond la *Loi sur les langues officielles* ainsi que ses règlements et politiques connexes.
- Les employés du Ministère doivent lire les politiques sur la langue de service et la langue de travail chaque année, dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement.

Conclusion

En 2015-2016, le Ministère a mené à bien la première année de son nouveau plan d'action sur les langues officielles. Le Ministère a par ailleurs participé activement au système pangouvernemental de formation en langue seconde en permettant à 38 employés de suivre des cours de langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Édifice du Centenaire (2015) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Chap3f.pdf (p. 58)	Recommandations	
	Total	Adoptées*
Gestion des immobilisations de l'Édifice du Centenaire	5	3

Questions découlant de la vérification des états financiers de la province (2014) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf (p. 105)	Recommandation	
	Total	Adoptée
Préparer et soumettre à l'examen du Bureau du contrôleur une évaluation annuelle des moins-values.	1	1

Plan d'infrastructure à long terme (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/Agrepf.pdf (p. 4)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Élaborer et mettre en œuvre un plan d'infrastructure à long terme	8	8

Ponts provinciaux (2013) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2013V2/Chap3f.pdf (p. 91)	Recommandations	
	Adoptées	Adoptées
Normes d'inspection, résultats, entretien et planification des immobilisations	8	8
Approche du moindre coût du cycle de vie à long terme	1	1
Information publique sur l'état des ponts et sur l'efficacité des activités d'inspection des ponts	3	3
Financement requis pour maintenir le niveau de service des ponts	1	1

Entretien des immobilisations routières (2012) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2012V2/Chap5f.pdf (p. 226)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Détermination des besoins de réparations	8	8
Rapports sur le rendement	2	2

Partenariat public-privé : école intermédiaire Eleanor W. Graham Middle School et école de Moncton-Nord (2011) http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2011V3/agrepf.pdf (p. 16)	Recommandations	
	Total	Adoptées
Processus de prise de décision	1	1
Qualité des hypothèses	3	3
Analyse de l'optimisation des ressources en fonction de la méthodologie courante du secteur d'activité	2	2
Réalisation d'un contrôle préalable pour examiner le rapport sur l'optimisation des ressources	1	1
Budgétisation appropriée des immobilisations	1	1
Respect de la procédure établie pour le choix des conseillers de projet	1	1

8 Les recommandations « adoptées » comprennent des mesures qui ont été prises ou qui sont en voie de l'être. Pour ce qui est des recommandations qui n'ont pas été adoptées, on prévoit les mettre en œuvre à une date ultérieure.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme prévu en vertu de l'article 18(1) de *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif établira un rapport sur toutes les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice budgétaire 2015–2016.